

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'achat par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin de Chasse à Oullins, d'un immeuble situé au numéro 64 de cette voie et appartenant à madame Courtial.

Il s'agit d'un terrain de 87 mètres carrés environ ainsi que du bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée qu'il comporte.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit immeuble serait acquis à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment la démolition du bâtiment précité et la reconstruction d'une clôture.

Les travaux sont évalués à environ 300 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de permis de démolir sur la propriété de madame Courtial et une déclaration de travaux exemptés de permis de construire sur celle-ci en vue de l'édification de la clôture.

3° - Les frais liés à l'acquisition sont évalués à environ 5 000 F et seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - dossier 0034.

4° - La dépense résultant des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,